



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01806

Numéro SIREN : 454 035 403

Nom ou dénomination : SOCIETE NOUVELLE APILOG AUTOMATION

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2017 sous le numéro de dépôt 1149

Société Nouvelle APILOG Automation
Société par actions simplifiée
au capital de 230.000 €
226, avenue du Maréchal Foch – 78130 LES MUREAUX
RCS VERSAILLES 454 035 403

RESOLUTION D'AFFECTATION PROPOSEE ET VOTEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 25 JANVIER 2017

Troisième Résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016, soit un bénéfice de 434.718,42 €, augmenté d'une somme de 117.281,58 € prélevée sur le poste « Autres réserves » donnant un total disponible de 552.000 € de la manière suivante:

- à titre de distribution de dividendes, 552.000 €.

Après prélèvement de la somme de 117.281,58 €, le poste « Autres réserves » sera ramené à la somme de 939.074,12 €.

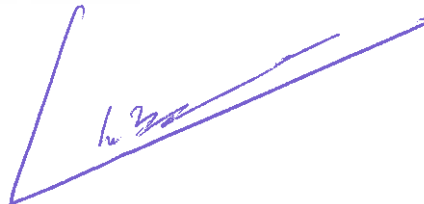
Le montant du dividende ainsi alloué correspond à un dividende de 24 € par action. Il sera mis en paiement à l'issue des présentes décisions de l'Assemblée générale. Il n'est pas éligible à l'abattement prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts mais bénéficie du régime de distribution mère-fille.

Vote de cette résolution :

- pour	:	23.000
- contre	:	
- abstention	:	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme



Société Nouvelle APILOG Automation
Société par actions simplifiée
au capital de 230.000 €
226, avenue du Maréchal Foch – 78130 LES MUREAUX
RCS VERSAILLES 454 035 403

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix sept
Le 25 janvier
A 14 heures 30

A Paris (75017) – 17-19 rue Guillaume Tell,

Les actionnaires de la **Société Nouvelle APILOG Automation**, Société par actions simplifiée au capital de 230.000 €, divisé en 23 000 actions de 10 €, dont le siège social est sis, 226, avenue du Maréchal Foch – 78130 Les Mureaux, se sont réunis en assemblée générale mixte sur convocation par lettre simple adressée à chacun d'eux.

Le Président, Monsieur Claude GAILLARD, a également convoqué à l'assemblée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 9 janvier 2017, le commissaire aux comptes, le Cabinet CCA-CONSEIL & AUDIT, représenté par Monsieur Pascal CIRIO, lequel est absent excusé.

En l'absence de Monsieur Claude GAILLARD, Président, l'Assemblée décide qu'elle sera présidée en sa séance du 25 janvier 2017, par la Société H GCC, représentée par Monsieur Jacques MARCEL.

EST EGALEMENT PRESENTE :

- Madame Ingrid COOL, désignée secrétaire de l'assemblée

Il est procédé à l'émargement d'une feuille de présence, qui fait ressortir que :

- | | |
|--|----------------------|
| ○ H GCC, représentée par Monsieur Jacques MARCEL, titulaire de | 11 730 actions |
| ○ AXIAA, représentée par Monsieur Cyril MIGNON, titulaire de | 11 270 actions |
| soit la totalité des actions composant le capital | <hr/> 23 000 actions |

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- Les lettres de convocation
- La feuille de présence
- Le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2016
- Les comptes annuels de l'exercice 2016
- Les rapports du commissaire aux comptes
- La liste et l'objet des conventions en application de l'article L 227-10 du code de commerce
- Le texte du projet des résolutions proposé au vote de l'assemblée

- Les statuts modifiés
- Et plus généralement tous documents requis par la loi.

Le Président de séance rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

De la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

1. Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 2016 et sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
3. Examen et approbation des comptes annuels 2016 ainsi que de l'annexe à ces documents
4. Affectation du résultat de l'exercice

De la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers

5. Modification statutaires
6. Transfert du siège social de la société

De la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

7. Démission du Président et nomination d'un nouveau Président
8. Nomination d'un Directeur Général
9. Renouvellement du mandat de 2 des membres du Comité Stratégique
10. Constatation relative à la composition du Comité stratégique
11. Pouvoirs pour les formalités.

[...]

De la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers

Septième Résolution : Modifications statutaires

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet des statuts et du rapport du Président, décide les modifications statutaires suivantes :

- ✓ Modification de l'article 12 des statuts « Forme des actions – Transmission des actions – Exclusion d'un associé

« Exclusion d'un associé

L'exclusion d'un associé peut être prononcée dans les cas suivants :

- *Violation des dispositions des précédents statuts ;*
- *Violation des dispositions du Pacte d'associés*

- ✓ *Modalités de la décision d'exclusion*

L'exclusion est prononcée par décision collective statuant à la majorité des 2/3 des voix des associés disposant du droit de vote.

Les associés sont consultés sur l'exclusion à l'initiative du Président, si celui-ci est lui-même susceptible d'être exclu, les associés seront consultés à l'initiative de l'associé le plus diligent. »

Le reste du paragraphe demeurant inchangé.

✓ Modification de l'article 13 des statuts « Président »

« Article 13 : PRÉSIDENCE ET DIRECTION GENERALE

◆ Nomination

La Société est dirigée par un Président et, le cas échéant, par un Directeur Général, personnes physiques ou morales pouvant ou non avoir la qualité d'actionnaire ou, s'il s'agit d'une personne physique, de salarié. Le Président et le Directeur Général, tous deux mandataires sociaux, sont nommés par décision des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Le Président et, le cas échéant, le Directeur Général sont nommés pour une durée fixée par la décision qui les nomme, sans pouvoir excéder une durée de 3 ans. La durée du mandat du Directeur Général ne peut excéder celle du Président.

Toutefois, en cas de cessation anticipée des fonctions du Président, le Directeur Général reste en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Président, sauf décision contraire des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Les conditions financières de l'exercice et de la fin de ce(s) mandat(s) sont fixées par la décision de nomination.

Lorsqu'une personne morale est nommée Président ou Directeur Général, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles ou pénales que s'ils étaient Président, ou Directeur Général, en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

◆ Cessation des fonctions

Les fonctions de Président et de Directeur Général prennent fin soit :

- *par la démission, celle-ci ne pouvant être effective qu'à l'expiration d'un préavis de 6 mois. Ce délai pourra être réduit au cas où la Société aurait pourvu à son remplacement dans un délai plus court.*
- *par l'impossibilité pour le Président ou le Directeur Général d'exercer ses fonctions pendant une durée supérieure à trois mois,*
- *à l'issue de la durée fixée par la décision de nomination,*
- *par l'arrivée de la limite d'âge,*
- *par la révocation, suivant décision du ou des actionnaires, celle-ci pouvant intervenir à tout moment, sans avoir à être motivée, sous réserve du respect d'un éventuel préavis.*

◆ Cumul de mandats

Le Président et le Directeur Général ne sont soumis à aucune limitation de mandats.

◆ Limite d'âge

Le Président et le Directeur Général doivent être âgés de moins de 70 ans.

Lorsque la limite d'âge précitée est atteinte, ils sont réputés démissionnaires d'office au jour de la décision du ou des actionnaires, pourvoyant à leur remplacement.

♦ Pouvoirs

Conformément à la loi, le Président et le Directeur Général, représentent la Société à l'égard des tiers et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Président et, le cas échéant, du Directeur Général, qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Dans les rapports avec les actionnaires, le Président et, le cas échéant, le Directeur Général peuvent faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne, le Président et, le cas échéant, le Directeur Général, devront soumettre à autorisation préalable du Comité Stratégique les opérations énumérées à l'article 14 ci-après. Ces restrictions de pouvoirs ne sont pas opposables aux tiers.

♦ Délégations de pouvoirs

Le Président et, le cas échéant, le Directeur Général peuvent, dans la limite de leurs attributions, notamment sous réserve du respect des dispositions de l'article 14 « Pouvoirs du Comité Stratégique », conférer toute délégation de pouvoirs en vue de la réalisation d'opérations déterminées. »

- ✓ Modification de l'article 14 des statuts « Comité stratégique »

« Article 14 : Comité stratégique

♦ Désignation – Durée des fonctions des membres du Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de 3 à 8 membres, personnes physiques ou morales associés ou non, nommés pour une durée de 3 ans par décision collective des associés. Les personnes physiques et les représentants des personnes morales devront être âgés de moins de 67 ans à la date de leur désignation. »

Le reste du paragraphe demeurant inchangé.

Vote de cette résolution :
- pour : 23.000
- contre :
- abstention :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution : Suppression des articles 20, 23, 24, 25 et 26 des statuts

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet des statuts et du rapport du Président, décide de supprimer les articles suivants :

- Article 20 - Nomination des commissaires aux comptes, titulaires et suppléant,
- Article 23 - Personne Morale
- Article 24 – Etat des actes accomplis préalablement à la signature des statuts
- Article 25 – Contestations
- Article 26 – Publicité - Pouvoirs

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale prend acte que l'article 21 – Comité d'Entreprise devient l'article 20 et l'article 22 - Dissolution devient l'article 21.

Vote de cette résolution :
- pour : 23.000
- contre :
- abstention :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution : Transfert du siège social

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de transférer le siège social de la Société sis à MASSY (91300) – 3, rue Galvani et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts comme ci-après :

« Article 4 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 3, rue Galvani – 91300 MASSY »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Vote de cette résolution :
- pour : 23.000
- contre :
- abstention :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dixième Résolution : Démission – Nomination d'un nouveau Président

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Claude GAILLARD de ses fonctions de Président de la Société, décide de nommer Monsieur Jacques MARCEL, demeurant sis 12 Place Joffre – 75007 PARIS, en qualité de Président, pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

A ce titre, Monsieur Jacques MARCEL représente la société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Dans les rapports avec les tiers, la société sera engagée même par les actes de son Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Dans les rapports avec les actionnaires, le Président peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société. Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne, conformément aux stipulations de l'article 13 des statuts, le Président doit obtenir une autorisation préalable du Comité Stratégique pour tous les actes ou opérations visés à l'article 14 des Statuts « Pouvoirs du Comité Stratégique ».

L'assemblée générale confirme enfin que les fonctions de Président ne seront pas rémunérées et que celui-ci aura seulement droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur présentation de justificatifs.

L'assemblée générale confirme enfin que les fonctions de Directeur Général ne seront pas rémunérées et que celui-ci aura seulement droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur présentation de justificatifs.

Vote de cette résolution :
- pour : 23.000
- contre :
- abstention :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième Résolution Nomination d'un nouveau membre du Comité Stratégique

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Fabien PONT, demeurant 5, avenue de Colombes – 92600 ASNIERES SUR SEINE, en qualité de membre du comité stratégique, pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Vote de cette résolution :
- pour : 23.000
- contre :
- abstention :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quinzième Résolution : Composition du Comité Stratégique

L'Assemblée générale prend acte de ce que siègent à ce jour au Comité Stratégique Messieurs Claude GAILLARD, Gilles DAVID, Thierry TROMEUR, Cyril MIGNON, Jacques MARCEL, Bernard TREVOUX, Michel PERROUD et Fabien PONT.

Vote de cette résolution :
- pour : 23.000
- contre :
- abstention :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seizième Résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations, à l'effet de procéder à toutes formalités légales de publicité.

Vote de cette résolution :
- pour : 23.000
- contre :
- abstention :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



SOCIETE NOUVELLE APILOG AUTOMATION

Société par actions simplifiée au capital de 230 000 Euros

Siège social : 226 avenue du Maréchal Foch – 78130 LES MUREAUX

RCS VERSAILLES - 454 035 403

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016



CCA - CONSEIL & AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Société Nouvelle APILOG AUTOMATION

226 avenue du Maréchal Foch

78130 LES MUREAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée « Société Nouvelle APILOG AUTOMATION », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Stratégique. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les principes comptables adoptés et la présentation d'ensemble des comptes tels qu'ils sont décrits dans l'annexe des comptes annuels.

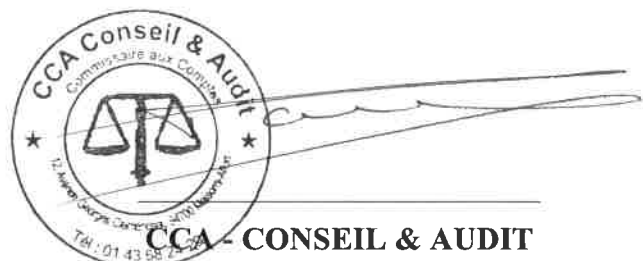
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Stratégique et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Maisons-Alfort, le 06 janvier 2017



*Société de Commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS
Représentée par Monsieur Pascal CIRIO*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	69 340	60 223	9 117	3 428	5 689	165.94
	Fonds commercial (1)	272 000		272 000	272 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 186	4 186				
	Autres immobilisations corporelles	344 665	149 522	195 143	83 085	112 058	134.87
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	39 117		39 117	39 579	462-	1.17-	
Total II	729 308	213 931	515 377	398 092	117 285	29.46	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	93 442		93 442	102 671	9 229-	8.99-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 967 953	1 016	2 966 936	2 940 768	26 169	0.89
	Autres créances	477 179		477 179	2 087 561	1 610 381-	77.14-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	1 800 590		1 800 590	377 101	1 423 489	377.48	
Charges constatées d'avance (3)	121 534		121 534	75 818	45 716	60.30	
Total III	5 460 698	1 016	5 459 682	5 583 918	124 236-	2.22-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 190 006	214 947	5 975 059	5 982 011	6 952-	0.12-	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2016	12	30/09/2015	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 230 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	230 000		230 000			
	Réserves						
	Réserve légale	23 000		23 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 056 356		1 028 287		28 069	2.73
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	434 718		442 069		7 351-	1.66-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	1 744 074		1 723 356		20 718	1.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	142 257		124 673		17 584	14.10
	Provisions pour charges	205 634		154 766		50 868	32.87
	Total III	347 891		279 439		68 452	24.50
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	754 154		504 331		249 823	49.54	
Dettes fiscales et sociales	1 339 844		1 395 419		55 574-	3.98-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	269 614		32 451		237 163	730.83	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 519 481		2 047 015		527 534-	25.77-
	Total IV	3 883 094		3 979 216		96 122-	2.42-
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 975 059		5 982 011		6 952-	0.12-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 883 094 3 979 216

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	10 464		10 464	32 239		21 775-	67.54-
Production vendue de biens	157 359	895	158 254	150 036		8 218	5.48
Production vendue de services	8 880 718	1 319 957	10 200 675	10 740 247		539 572-	5.02-
Chiffre d'affaires NET	9 048 541	1 320 852	10 369 393	10 922 522		553 130-	5.06-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 165	1 255-		3 420	272.43
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			337 411	337 598		187-	0.06-
Autres produits			96	633		536-	84.76-
Total des Produits d'exploitation (I)			10 709 065	11 259 498		550 433-	4.89-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			72 617	65 378		7 240	11.07
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			9 229	1 889		7 340	388.48
Autres achats et charges externes *			4 578 887	5 427 791		848 903-	15.64-
Impôts, taxes et versements assimilés			238 366	253 130		14 764-	5.83-
Salaires et traitements			3 346 588	3 223 660		122 928	3.81
Charges sociales			1 402 432	1 341 278		61 154	4.56
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 165	29 326		14 839	50.60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			347 891	279 439		68 452	24.50
Autres charges			35	840		806-	95.86-
Total des Charges d'exploitation (II)			10 040 210	10 622 731		582 521-	5.48-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			668 854	636 767		32 088	5.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2016 12	30/09/2015 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	22 876	15 404	7 471	48.50
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	22 876	15 404	7 471	48.50
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	78	135	56-	41.96-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	78	135	56-	41.96-
2. Résultat financier (V-VI)	22 797	15 270	7 528	49.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	691 652	652 036	39 615	6.08
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	83 431	51 548	31 883	61.85
Impôts sur les bénéfices (X)	173 502	158 419	15 083	9.52
Total des produits (I+III+V+VII)	10 731 940	11 274 902	542 962-	4.82-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 297 222	10 832 833	535 611-	4.94-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	434 718	442 069	7 351-	1.66-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 975 058.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 10 369 392.74 Euros et dégageant un bénéfice de 434 718.42 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016 .

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La SOCIETE NOUVELLE APILOG AUTOMATION SAS a été créée le 27 mai 2004 par l'acquisition des fonds commerciaux des sociétés BERIS, APILOG AUTOMATION, ALBERT MECANIQUE INFORMATIQUE (A.M.I) et ARCANTE.

SOCIETE NOUVELLE APILOG AUTOMATION SAS exerce une activité d'étude, de réalisation de solutions et prestations de service en électricité, automatisme, supervision, informatique et gestion de production pour l'industrie et le bâtiment ainsi que la conception, la fabrication, la commercialisation et la maintenance de tous instruments de contrôle.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 22 510		18 830
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 186		
Installations générales agencements aménagements divers	106 338		133 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	95 245		9 682
TOTAL	205 769		143 082
Prêts, autres immobilisations financières	39 579		
TOTAL	39 579		
TOTAL GENERAL	567 858		161 912

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			341 340	341 340
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 186	4 186
Installations générales agencements aménagements divers			239 738	239 738
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			104 927	104 927
TOTAL			348 851	348 851
Prêts, autres immobilisations financières		462	39 117	39 117
TOTAL		462	39 117	39 117
TOTAL GENERAL		462	729 308	729 308

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	47 082	13 141		60 223
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 186			4 186
Installations générales agencements aménagements divers	66 512	9 096		75 608
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	51 986	21 928		73 914
TOTAL	122 684	31 024		153 708
TOTAL GENERAL	169 766	44 165		213 931

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	13 141				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 096				
Matériel de bureau informatique mobilier	21 928				
TOTAL	31 024				
TOTAL GENERAL	44 165				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	154 766	205 634	154 766		205 634
Autres provisions pour risques et charges	124 673	142 257	124 673		142 257
TOTAL	279 439	347 891	279 439		347 891

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 016				1 016
TOTAL	1 016				1 016
TOTAL GENERAL	280 455	347 891	279 439		348 907
Dont dotations et reprises d'exploitation		347 891	279 439		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	39 117		39 117
Clients douteux ou litigieux	1 216	1 216	
Autres créances clients	2 966 737	2 966 737	
Personnel et comptes rattachés	853	853	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	74 673	74 673	
Impôts sur les bénéfices	49 733	49 733	
Taxe sur la valeur ajoutée	237 840	237 840	
Groupe et associés	14 949	14 949	
Débiteurs divers	99 132	99 132	
Charges constatées d'avance	121 534	121 534	
TOTAL	3 605 783	3 566 666	39 117

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	754 154	754 154		
Personnel et comptes rattachés	528 080	528 080		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	425 988	425 988		
Impôts sur les bénéficiaires	8 918	8 918		
Taxe sur la valeur ajoutée	288 130	288 130		
Autres impôts taxes et assimilés	88 727	88 727		
Autres dettes	269 614	269 614		
Produits constatés d'avance	1 519 481	1 519 481		
TOTAL	3 883 094	3 883 094		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	10.0000	23 000			23 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
BERIS	50 000			50 000	
APILOG AUTOMATION	2 000			2 000	
ALBERT MECANIQUE INFORMATIQ	120 000			120 000	
ARCANTE ASSISTANCE ROBOTIQU	100 000			100 000	
Total	272 000			272 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La société détient aucune participation dans une autre société.

Les autres immobilisations financières résident dans les dépôts et cautionnement d'un montant de 39.117 €

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont composés de fournitures consommables pour un montant de 93 441,98 €

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Dégagement du résultat sur chantier :

- Chantiers dont l'avancement est supérieur à 20%

La prise en compte de la marge sur affaires s'effectue selon la méthode de l'avancement des coûts de chaque chantier. Les pertes prévisionnelles sur affaires en cours sont intégralement provisionnées dès qu'elles sont identifiées.

- Chantiers dont l'avancement est inférieur à 20%

La marge d'un chantier dont l'avancement est inférieur à 20% n'est pas reconnue comme une donnée fiable et n'est pas prise en compte. Les pertes prévisionnelles éventuelles estimées pour ces chantiers sont cependant intégralement provisionnées dès qu'elles sont identifiées.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 88 6 41
Total	6 88 6 41

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 895
Dettes fiscales et sociales	8 25 304
Total	8 72 199

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 21 534
Total	1 21 534
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 519 481
Total	1 519 481

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		22 876

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Le montant de l'engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite calculé selon "l'unité de crédit projeté" a été établi par l'organisme SOGECAP.

Ce montant a été provisionné et comptabilisé à la clôture de l'exercice pour un montant de 205.634 €

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	83 431
- Effort de construction	23 997
Autres :	
- Provisions pour risques et charges	142 257
- Provisions pour engagement retraite	205 634
Total des allègements	455 319

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R. 225-102)

	30/09/2012	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	230 000	230 000	230 000	230 000	230 000
Nbre des actions ordinaires existantes	23 000	23 000	23 000	23 000	23 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 615 656	7 787 879	8 580 781	10 922 522	10 369 393
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	393 241	424 077	515 110	671 088	804 269
Impôts sur les bénéficiaires	20 595	46 492	106 610	158 419	173 502
Participation des salariés au titre de l'exercice	39 973	15 083	38 209	51 548	83 431
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	436 144	489 016	335 639	442 069	434 718
Résultat distribué	690 000	253 000	414 000	414 000	414 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	14.46	19.80	16.10	20.05	23.80
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18.96	21.26	14.59	19.22	18.90
Dividende distribué à chaque action	30.00	11.00	18.00	18.00	18.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	58	61	65	69	71
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 630 652	2 778 590	2 835 936	3 223 660	3 346 588
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 185 464	1 236 304	1 253 200	1 417 707	1 476 908